



Un courant fort

Sainte-Croix

L'Avis Municipal

OCTOBRE 2024 - N° 346

DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

#FORTEDESONDYNAMISME



On répond à vos questions en page 4

LE JOURNAL DES GENS DE SAINTE-CROIX

LE MOT DU MAIRE.....3	BABILLARD.....10	SALLE DE QUILLES.....13
LE CONSEIL EN BREF.....9	FADOQ.....12	BIBLIOTHÈQUE.....14
ABRIS D'HIVER.....9	VIACTIVE.....12	ACTIVITÉS LIBRES.....15

DATE DE TOMBÉE POUR L'ÉDITION DU MOIS DE NOVEMBRE : 25 OCTOBRE



EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN BRIS D'AQUEDUC ET/OU D'ÉGOUT

418 926-3494 **POSTE 2**

POUR JOINDRE L'EMPLOYÉ DE GARDE DU SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS EN DEHORS DES HEURES
D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Municipalité de Sainte-Croix

6310, rue Principale, Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0 | info@saintecroix.ca

Lundi au vendredi : **8 h 30 à 12 h** et **13 h à 16 h 30**

ADMINISTRATION - 418 926-3494

Directeur général : Francis Matte | poste 101 - francis.matte@saintecroix.ca

Directrice générale adjointe : Christiane Couture | poste 102 - christiane.couture@saintecroix.ca

Directeur des travaux publics : Stéphane Milot | poste 105 - stephane.milot@saintecroix.ca

Directeur du Service des loisirs : Éric Vachon | poste 107 - loisirs@saintecroix.ca

Directrice du Service d'urbanisme : Claudine Fontaine | poste 106 - urbanisme@saintecroix.ca

Directrice des communications : Karine Tessier | poste 109 - karine.tessier@saintecroix.ca

Directeur du Service des incendies et des premiers répondants : Jean-François Laliberté | pompierstecroix@videotron.ca

Adjointe administrative : Jacinthe Paquet | poste 104 - reception@saintecroix.ca

Responsable de la bibliothèque : Alice Desrochers | bibliotheque@saintecroix.ca

CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Stéphane Dion | maire@saintecroix.ca

Conseillère, siège 1 : Mylène Neault | mylene.neault@saintecroix.ca

Conseiller, siège 2 : Marc-Olivier Habel | marc-olivier.habel@saintecroix.ca

Mairesse suppléante - Conseillère, siège 3 : Mélanie Picard | melanie.picard@saintecroix.ca

Conseiller, siège 4 : Alex Papineau | alex.papineau@saintecroix.ca

Conseillère, siège 5 : Sophie Côté | sophie.cote@saintecroix.ca

Conseillère, siège 6 : Carmen Demers | carmen.demers@saintecroix.ca

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL LE MARDI 5 NOVEMBRE À 19H
OUVERTE AU PUBLIC À LA SALLE ROBERT-DAIGLE ET EN DIRECT SUR FACEBOOK

Jour du Souvenir

Le bureau municipal sera fermé **le lundi 11 novembre**





3 ans plus tard...

L'importance de bien expliquer les changements pour être bien compris

Au cours des trois dernières années, plusieurs choses ont changé à Sainte-Croix et je suis fier de dire que les choses changent pour le mieux. Déjà, beaucoup de travail a été fait, mais beaucoup reste à faire.

Notre engagement premier a toujours été de favoriser le développement de notre belle Municipalité en lui donnant une énergie nouvelle avec des idées innovantes pour rassembler la population. Personne ne peut nous reprocher de ne pas avoir tenu parole jusqu'à présent.

Au contraire, les bonnes nouvelles se multiplient et les retombées positives sont déjà bien présentes. En effet, notre équipe a fait preuve d'un grand dynamisme et de proactivité en allant de l'avant avec de nouvelles façons de faire tout en réalisant des projets structurants.

Je pense notamment au centre de conditionnement physique La Forge, au réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier, à la rénovation intérieure de l'hôtel de ville, à l'adoption d'une nouvelle identité visuelle et à la refonte du site web, à la mise en lumière de l'église, à la vente de plusieurs terrains pour permettre la construction résidentielle, à la revitalisation de la rue Principale et la démolition stratégique d'immeubles, à la venue du transport collectif à Sainte-Croix, à l'appui au projet de mise en place d'une coopérative de santé, au transport scolaire gratuit pour certains élèves, à la prise en charge des collectes de déchets par la MRC dès janvier 2025 et au partage de ressources entre municipalités.

Comme vous pouvez le constater, cette liste incomplète est déjà bien garnie! Les idées et les opportunités sont nombreuses, et le potentiel de Sainte-Croix est immense.

Un bilan plus que positif

Malgré ce bilan qui parle de lui-même, nous sommes conscients que toute forme de changement apporte

son lot de questionnements et de préoccupations, ce qui est tout à fait légitime et humain. Pour certains, le changement peut être plus difficile à assimiler que pour d'autres. Je le comprends bien et j'en prends bonne note. Si certains ont l'impression que ça va trop vite, veuillez excuser notre débordement d'enthousiasme. Notez que malgré notre ardeur, rien n'est laissé au hasard et tout est bien calculé et réfléchi.

Si certains craignent que nous n'ayons pas la capacité de payer, soyez rassurés, Sainte-Croix est l'une des municipalités de la MRC de Lotbinière dont la hausse de la taxation a été la moins élevée au cours des trois dernières années, et ce malgré une forte période d'inflation. Nous sommes d'ailleurs confiants de vous annoncer de bonnes nouvelles à ce sujet dans le prochain budget.

Je m'estime d'ailleurs privilégié de collaborer avec une équipe administrative aussi dévouée et passionnée ainsi que des conseillères et conseillers municipaux aussi engagés qui ne comptent pas leurs heures de travail. Nous sommes chanceux de pouvoir compter sur une telle équipe et j'en suis extrêmement reconnaissant.



Toujours possible de faire mieux

En tant qu'administration municipale, nous avons toutefois la responsabilité de nous assurer que les décisions et leurs objectifs soient bien compris des citoyens. C'est pourquoi depuis le début de notre mandat nous nous faisons un devoir de répondre aux questions reçues au meilleur de nos connaissances. Notre administration est d'ailleurs à l'avant-garde pour communiquer l'information à la population, notamment avec la diffusion des séances du conseil municipal en direct sur Facebook et l'ensemble des canaux de communication qui ont été revus et modernisés.

Néanmoins, nous prenons note de l'importance de continuer à améliorer les canaux de communication afin de transmettre à la population une information simple et accessible.

À titre d'exemple, à la suite des interrogations soulevées par quelques citoyens en lien avec les changements proposés au Plan d'urbanisme et au règlement de zonage afin de permettre un développement résidentiel de moyenne densité sur une partie de la rue Gauthier et de la rue Leclerc, notre équipe a élaboré un nouveau document comprenant des questions et des réponses visant à bien expliquer le pourquoi de ces changements. Vous retrouverez d'ailleurs ces questions et réponses dans la présente édition de votre Avis municipal. La version originale du document est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Bien que les ressources de la Municipalité soient limitées, je prends bonne note que ce type d'outil peut faire une différence pour bien expliquer la vision et les décisions de notre administration. Soyez assurés que nous n'hésiterons pas à répéter l'expérience lorsque ce sera pertinent de le faire.

Juger l'arbre à ses fruits

Malgré tout, il est impossible d'obtenir l'unanimité pour chaque décision. Rechercher cet objectif reviendrait à ne rien faire et à ne pas progresser. De plus, pour une personne qui exprime publiquement son opposition, il y a souvent une dizaine ou une vingtaine de personnes qui nous félicitent pour la même décision.



Aussi, il est possible que certains puissent être en désaccord avec une ou même des actions prises par notre administration, et cela est tout à fait normal. Cela dit, je vous invite à tenir compte de l'ensemble de l'œuvre et des résultats obtenus, par exemple le prochain budget, celui de l'année 2025, qui sera le dernier de notre premier mandat.

Après trois ans, il s'agira d'une opportunité pour la population de juger l'arbre à ses fruits, bien que l'arbre commence à peine à grandir.

Stéphane Dion
mairie@saintecroix.ca

Développement résidentiel rues Gauthier et Leclerc

TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

LES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES ADOPTÉES

En quoi consistent le règlement 720-2024 modifiant le règlement de zonage et le règlement 719-2024 modifiant le plan d'urbanisme?

Les modifications au règlement de zonage et au plan d'urbanisme ont pour principal objectif d'identifier les terrains situés au sud de la rue Leclerc et ceux à l'est de la rue Gauthier comme un secteur propice au développement résidentiel de moyenne densité.

Concrètement, avec ces modifications réglementaires, ce secteur sera réservé principalement pour la construction de multifamiliaux de 6 logements et plus.

La hauteur maximale dorénavant permise dans la zone 28-H, composée des terrains au sud de la rue Leclerc, sera de 15 mètres. Dans la zone 29-H, encadrant le projet à l'est de la rue Gauthier, la hauteur sera de 11 mètres.

Pourquoi modifier le règlement de zonage pour ces parties des rues Gauthier et Leclerc?

La construction de bâtiments d'un maximum de 8 logements est déjà permise sur la rue Leclerc et sur une partie de la rue Gauthier.

La Municipalité a adopté ces modifications réglementaires afin d'identifier clairement ce secteur comme étant l'endroit privilégié pour la construction d'immeubles multifamiliaux.

Les terrains disponibles à cet endroit sont situés à l'extrémité sud du périmètre urbain et offrent un accès rapide à la Route Laurier, vers l'autoroute 20, sans avoir à circuler dans le cœur du village, et le tout à proximité de l'aréna et du parc Jean-Guy-Fournier.

Le but est de permettre une planification ordonnée et structurée du développement résidentiel sur l'ensemble du territoire de la Municipalité en concentrant les immeubles multifamiliaux dans cette zone, qui offre un potentiel de densification important avec peu d'impact pour les secteurs déjà construits.



Quelles sont les étapes pour modifier le règlement de zonage et le plan d'urbanisme?

La modification du règlement de zonage et du plan d'urbanisme se fait en conformité avec la

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qui prévoit plusieurs étapes, dont certaines obligatoires :

- Dépôt du projet de règlement (séance du conseil du 3 septembre 2024)
- Avis de motion (séance du conseil du 3 septembre 2024)
- Publication d'un avis public (site web, journal et babillard)
- Séance de consultation publique (24 septembre 2024)
- Adoption du règlement (séance du conseil du 1er octobre 2024)
- Certification de conformité par la MRC
- Avis de promulgation et entrée en vigueur

Que fait la Municipalité de Sainte-Croix pour informer et consulter la population lorsqu'elle modifie son règlement de zonage et son plan d'urbanisme?

Au cours des trois dernières années, la Municipalité a bonifié ses activités de communication de façon importante, justement dans le but de mieux informer ses citoyens afin de leur permettre de bien comprendre les décisions prises par les membres du conseil.

À titre d'exemple, les séances du conseil municipal sont diffusées en direct sur Facebook et l'enregistrement vidéo est disponible sur le site web. Par souci de transparence et pour favoriser la participation citoyenne, les membres du conseil répondent également aux questions en direct sur Facebook pendant les séances.

Le journal L'Avis Municipal a été complètement transformé avec une mise en page plus dynamique et l'ajout de la rubrique Le conseil en bref, qui présente un résumé de chacune des séances du conseil.

La Municipalité a également refait son site web. De nouvelles sections ont été ajoutées de façon à permettre aux citoyens de trouver plus facilement l'information recherchée.

Dans le cas présent de modification du règlement de zonage et plan d'urbanisme, ce règlement a été présenté et expliqué par le maire lors de son dépôt à la séance du conseil du 3 septembre dernier.

Un avis public a été publié dans L'Avis Municipal de septembre et sur le site web pour inviter les citoyens intéressés à participer à la séance de consultation publique du 24 septembre 2024.

À la suite des commentaires reçus, le projet de règlement peut être modifié avant son adoption prévue le 1er octobre 2024.

Toutefois, la Municipalité est consciente que les informations en lien avec les modifications réglementaires peuvent parfois être complexes. C'est pourquoi elle cherche constamment à bonifier ses actions de communication, afin d'offrir aux citoyens une information accessible et simplifiée.

UN BESOIN RÉEL DE NOUVEAUX LOGEMENTS

Pourquoi construire des immeubles à logements à Sainte-Croix?

Comme partout au Québec, il y a actuellement un manque important de logements dans la région de Lotbinière. De plus, en raison de la hausse du prix des résidences unifamiliales,



on remarque une forte augmentation de la demande pour des jumelés et des logements.

Par ailleurs, la pénurie de terrains desservis permettant la construction de nouveaux logements dans les autres municipalités de la MRC de Lotbinière offre une opportunité pour notre Municipalité de se développer.

La construction de nouveaux logements de qualité permet à de nouveaux citoyens de s'établir à Sainte-Croix et de contribuer au développement de notre communauté.

Du même coup, l'arrivée de nouveaux citoyens génère des revenus supplémentaires et favorise le développement de nos commerces.

Pourquoi les municipalités doivent-elles densifier leur population?

Toutes les municipalités doivent maintenant travailler à favoriser la densification de leur territoire. Cet effort de densification constituera même, très prochainement, une obligation du gouvernement du Québec.

De plus, les nouvelles règles visant à protéger le territoire agricole empêchent les municipalités d'agrandir leur périmètre urbain si des espaces disponibles ne sont pas habités.

La Municipalité, avec la MRC de Lotbinière, a donc réalisé une analyse afin d'identifier les endroits disponibles à l'intérieur de son périmètre urbain offrant le meilleur potentiel pour la réalisation de projets de développement résidentiel.

À titre d'exemple, le secteur des rues Leclerc et Gauthier a été identifié pour du multifamilial, alors que le prolongement des rues Pouliot et Thibodeau a été désigné pour la construction de jumelés et de maisons unifamiliales.

Les municipalités ne peuvent plus se permettre de laisser des terrains vacants ou non construits à l'intérieur de leur périmètre urbain. Elles doivent maintenant travailler pour optimiser l'occupation de l'espace disponible afin de densifier leur population.

Pourquoi ne pas favoriser la construction de plus petits immeubles de 3 ou 4 logements?

Actuellement, le marché ne favorise pas la construction d'immeubles locatifs de 3 ou 4 logements. La hausse des coûts de construction fait

en sorte que des projets de 3 ou 4 logements ne sont pas intéressants à réaliser pour les entrepreneurs.

Toutefois, la Municipalité demeure favorable à permettre la construction d'immeubles locatifs de 3 ou 4 logements, si elle reçoit des demandes en ce sens, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Pourquoi la Municipalité a autorisé la construction de trois immeubles de 8 logements au bout de la rue Demers?

La construction de bâtiments de 8 logements était déjà permise sur la rue Demers. La Municipalité a uniquement autorisé une dérogation mineure quant à la hauteur des trois bâtiments de 11 mètres plutôt que 10 mètres, comme recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

Il n'y a donc pas eu de modification au règlement de zonage et au plan d'urbanisme pour le projet de la rue Demers.

Rappelons que la réalisation de ce projet intégré au bout de la rue Demers permettra l'ajout de 24 nouveaux logements de qualité. La vente des terrains par la Municipalité a généré des revenus de 286 620 \$ en plus des revenus annuels de taxation à venir. De plus, la Municipalité avait été incapable de vendre ces trois terrains après plus d'une dizaine d'années.

LE PROJET DE LA RUE GAUTHIER

Quel est le projet de construction qui est prévu actuellement sur la rue Gauthier?

La première phase du projet proposé sur la rue Gauthier par Ultima immobilier inc. comprend la construction de 4 bâtiments de 12 logements de 3 étages.



L'accès au stationnement se fera directement par la rue Gauthier.

Une bande d'arbres matures d'environ 70 mètres de profondeur (zone 16-H) séparera les nouveaux immeubles des résidences situées sur la rue Marcel-Faucher, de même qu'une bande d'arbres de 7 mètres vers la rue Demers.

L'entreprise a pris une option d'achat sur le terrain adjacent sur la rue Gauthier dans le but de réaliser une seconde phase similaire avec l'ajout de 4 autres bâtiments.

Pourquoi le projet n'est pas réalisé par un entrepreneur local?

Toutes les demandes d'information et les propositions reçues par la Municipalité concernant des projets résidentiels sont traitées de la même façon avec équité.

Une municipalité ne peut limiter le développement résidentiel de son territoire aux entrepreneurs locaux. De la même façon, des entrepreneurs de Sainte-Croix peuvent réaliser ou participer à des projets de construction résidentielle dans d'autres municipalités.

Au contraire, il est avantageux et positif pour une municipalité de compter sur son territoire plusieurs entrepreneurs afin de stimuler le marché et ainsi favoriser son développement.

Est-ce que la Municipalité peut obliger un entrepreneur à faire appel à des entreprises locales?

Non, le constructeur est libre de choisir les entrepreneurs avec qui il souhaite réaliser son projet.

Une municipalité ne peut obliger un entrepreneur à faire appel à des entreprises locales. De la même façon, des entrepreneurs de Sainte-Croix peuvent réaliser ou participer à des projets de construction résidentielle dans d'autres municipalités.

Toutefois, la Municipalité se fait un devoir de rappeler aux entrepreneurs l'importance de favoriser l'économie locale et, lorsque possible, de retenir les services des entrepreneurs d'ici.

Est-ce que la construction d'immeubles est possible sur les terrains de la rue Gauthier malgré la présence potentielle de milieux humides?

Oui, en général, il est permis de construire des immeubles malgré la présence de milieux humides.

En ce qui concerne le projet de la rue Gauthier, l'entrepreneur devra réaliser une caractérisation de sol afin de déterminer s'il y a présence ou non de milieux humides. Les résultats de l'étude devront ensuite être remis à la Municipalité.

LE MOT DU MAIRE... la suite

Advenant la présence de milieux humides, l'entrepreneur, s'il souhaite toujours réaliser son projet, devra verser des compensations financières au Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du gouvernement du Québec, en conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement.

Est-ce que les résidents actuels des rues avoisinantes, comme Marcel-Faucher et Demers, seront impactés par la construction d'immeubles à logements sur la rue Gauthier?

Le projet a été conçu de façon à minimiser les impacts pour les résidents situés à proximité.

À titre d'exemple, une bande d'arbres matures de 70 mètres de profondeur (zone 16-H) sera préservée afin de créer un écran visuel opaque entre les nouveaux bâtiments et les résidences de la rue Marcel-Faucher, ainsi qu'une bande d'arbres de 7 mètres vers la rue Demers.

De plus, la réalisation de ce projet n'aura aucun impact sur la circulation locale dans les rues Demers, Ernest-Blouin et Marcel-Faucher. En effet, l'accès aux nouveaux bâtiments se fera directement par la rue Gauthier.

Est-ce que la Municipalité pourrait un jour permettre la construction d'immeubles dans cette zone boisée de 70 mètres de profondeur?

Non, le règlement 720-2024 modifiant le règlement de zonage a été bonifié de façon à protéger cette zone boisée d'environ 70 mètres de profondeur (zone 16-H) de façon à y interdire toute forme de construction.

Effectivement, la Municipalité a également pris la décision, et ce, de manière préventive, de modifier les règlements 719-2024 et 720-2024 afin de créer une nouvelle zone dans ladite bande tampon de 70 mètres. De cette façon, tout changement de zonage, dans cette zone, sera assujéti au processus d'approbation référendaire. Cela signifie que les citoyens pourraient potentiellement demander un référendum sur toute future modification.

Est-ce que la réalisation de ce projet sur la rue Gauthier aura un impact sur les sentiers pédestres à proximité?

Les sentiers pédestres du côté ouest de la rue Gauthier ne seront pas affectés. La Municipalité travaillera avec l'entrepreneur pour préserver au maximum les sentiers existants situés du côté est de la rue Gauthier, dont la grande majorité ne sera pas affectée.

La Municipalité analysera les possibilités pour bonifier son réseau de sentiers pédestres, notamment en les prolongeant dans la zone boisée de 70 mètres préservée entre les rues Gauthier et Marcel-Faucher.

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Est-ce que la construction de nouveaux immeubles multifamiliaux aura des retombées économiques pour la Municipalité?

La réalisation du projet résidentiel sur la rue Gauthier générera des retombées économiques considérables pour la Municipalité et ses citoyens.

Dans un premier temps, la vente des terrains nécessaires pour la réalisation de la première phase représente un revenu de 400 145,71 \$. Cette première phase du projet signifie également de nouveaux revenus de taxation, estimés à plus de 125 000 \$ par année (selon les taux actuels).

Ces montants seront multipliés par deux advenant la réalisation de la seconde phase du projet. De plus, l'arrivée de nouveaux citoyens contribuera également à l'essor des commerces locaux.

Comment seront réinvestis ces nouveaux revenus?

Il est important pour une municipalité de générer de nouvelles sources de revenus afin de limiter le fardeau fiscal de ses citoyens, surtout dans un contexte d'inflation.

Les revenus générés par la réalisation de ces projets seront réinvestis dans les services aux citoyens et permettront la réalisation de nouveaux projets d'infrastructure situés à proximité, tels que le réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier.





Séance ordinaire du 1er octobre 2024

EN UN COUP D'ŒIL!

1. **Nouvelle ressource en comptabilité** — Toujours dans le but d'optimiser l'utilisation des ressources, la Municipalité de Sainte-Croix a autorisé la signature d'une nouvelle entente intermunicipale avec la Municipalité de Laurier-Station visant le partage d'une ressource en comptabilité. En effet, depuis le 1er octobre dernier, Mme Michèle Nolet, qui était déjà l'emploi de Laurier-Station, occupe maintenant les fonctions de directrice de la comptabilité des deux municipalités. Cette nouvelle entente, qui s'ajoute à celles déjà conclues pour les travaux publics, l'urbanisme et les communications, permet aux deux municipalités de bénéficier d'une ressource expérimentée et compétente en partageant les coûts. *Réf. : procès-verbal du 1er octobre 2024, résolution # 318-2024*
2. **Prolongement rue du Moulin** — Les membres du conseil ont autorisé la vente d'une partie du terrain situé au 6055-6057, rue Principale, au montant de 95 641,62 \$ à monsieur Thomas Caron. Il s'agit du terrain devenu vacant récemment à la suite de la démolition de l'immeuble par la Municipalité. En plus du produit de la vente, cette transaction permet à la Municipalité la possibilité d'acquérir le terrain vacant situé au 5991, rue Principale, pour lequel M. Caron avait déjà signé une promesse d'achat. Cette acquisition potentielle par la Municipalité rendrait possible le prolongement de la rue du Moulin afin de permettre la réalisation d'un nouveau projet de développement résidentiel. *Réf. : procès-verbal du 1er octobre 2024, résolution # 319-2024*
3. **Vente de terrains résidentiels** — La Municipalité a autorisé la vente de quatre terrains résidentiels, situés au 131, 141, 151 et 200, rue Demers, à la société Ultima Immobilier inc. au montant de 203 605,80 \$. La vente de ces terrains permettra la construction de quatre nouvelles résidences au cours des prochains mois. *Réf. : procès-verbal du 1er octobre 2024, résolution # 320-2024*
4. **Développement résidentiel rues Gauthier et Leclerc** — Les membres du conseil ont adopté unanimement les règlements 719-2024 et 720-2024 visant à modifier le plan d'urbanisme et le règlement de zonage afin de permettre la construction de multifamiliaux de 6 logements et plus sur la rue Gauthier et la rue Leclerc. L'objectif de la Municipalité est de favoriser une densification cohérente et harmonieuse en ciblant ce secteur en particulier pour favoriser un développement résidentiel de moyenne densité, soit les terrains situés au sud de la rue Leclerc et ceux à l'est de la rue Gauthier. À noter que des améliorations significatives ont été apportées à la première version des projets de règlement, notamment en limitant la hauteur des bâtiments sur la rue Gauthier à 11 mètres et en protégeant une bande boisée de 70 mètres de profondeur entre la rue Marcel-Faucher et la rue Gauthier. *Réf. : procès-verbal du 1er octobre 2024, résolutions # 330-2024 et #331-2024*
5. **Bienvenue dans l'équipe!** — Les membres du conseil veulent souhaiter la bienvenue dans l'équipe à deux nouvelles employées au restaurant du Centre Culturel et Sportif. Bienvenue à Mme Sandra Ndangue et Mme Kelly-Anne Bergeron qui occupent le poste de préposée temporaire au comptoir-lunch depuis le 2 octobre dernier. *Réf. : procès-verbal du 1er octobre 2024, résolution # 303-2024*

➤ Pour plus de détails, vous pouvez voir cette séance en rediffusion ou consulter le procès-verbal en visitant le www.saintecroix.ca

VOUS INSTALLEZ UN ABRI D'AUTO CET HIVER?

ATTENTION À LA RÉGLEMENTATION!

Les abris d'hiver pour véhicules motorisés sont permis dans toutes les zones du **15 octobre au 15 avril** de l'année suivante. Attention cependant, il faut respecter la réglementation :

- * Ils doivent être localisés sur un terrain où un bâtiment principal est implanté.
- * Sauf dans le cas d'une habitation en rangée, les abris d'hiver ne doivent pas être érigés en front de tout mur d'un bâtiment donnant sur une rue. Les abris d'hiver peuvent toutefois être érigés en front d'un garage privé ou d'un abri d'auto.
- * Une distance minimale de 1,50 m doit être observée entre les abris d'hiver et l'arrière d'un trottoir, d'une bordure de rue ou, s'il n'y a pas de trottoir ou de bordure, de la partie de la rue déneigée. Une distance similaire doit être respectée avec une borne-fontaine
- * Les abris d'hiver doivent être revêtus de façon uniforme de toile, de polyéthylène armé et translucide ou de panneaux de bois peints ; l'usage de polyéthylène non armé et transparent ou autres matériaux similaires est prohibé; l'emploi de toile ayant servi à d'autres fins est interdit.
- * Les abris d'hiver ne doivent pas excéder une hauteur de 3 m.



Référence : Règlement n° 389-2007, article 8.2.1.1.



Bénévoles recherchés!

Accompagnateurs-transporteurs pour Ste-Croix (peu importe vos journées ou votre temps de disponibilité, nous avons besoin de vous)

Accompagnez et transportez des aînés vers leurs rendez-vous médicaux ou pour répondre à leurs besoins civiques (épicerie, pharmacie...)



Compensation de 0,54\$ du Kilomètre



- Participer au mieux-être des aînés
- Se sentir utile auprès de sa communauté
- Faire de belles rencontres

transport@cpalotbiniere.com / contactez: Lucie Demers (418) 728-4825 poste 105

Pour les utilisateurs du service, prendre note qu'il faut téléphoner directement au CPAL pour avoir les services d'un transporteur bénévole pour Ste-Croix et cela jusqu'à ce que nous trouvions un ou une nouvelle bénévole pour faire les jumelages entre les demandes et les transporteurs bénévoles.

Taxes municipales

DERNIER VERSEMENT EN 2024
1er novembre



Les violences faites aux femmes vous interpellent?

Vous aimeriez vous impliquer aux 12 jours d'action contre les violences?

Fabrication de rubans blancs

Le lundi 4 novembre à 13h30

Distribution de rubans blancs

(Suivi d'un dîner)

Le mercredi 27 novembre à 9h

Information ou inscription au 418-728-4402 poste 3

Depuis plus de 25 ans, le Centre-Femmes de Lotbinière s'implique pour dénoncer les violences faites aux femmes. Plus de 3000 personnes portent le rubans blancs annuellement pour signifier leur appui. En ferez-vous partie?



Ensemble pour dire non à la violence !

Sondage pour connaître vos besoins!

La Démarche Territoriale Intégrée, une démarche par et pour les citoyen.nes

Vous n'avez pas pu participer à la consultation citoyenne de votre municipalité ?

Exprimez-vous

Complétez le sondage pour nous aider à mieux connaître vos besoins et ceux de votre communauté !

Les résultats de sondage seront ajoutés à ceux des consultations citoyennes.

Accéder au sondage sans le code QR :

<https://forms.gle/nbVE2XZyhN6i2zwo6>

Des copies papiers sont également disponibles dans votre municipalité, contactez nous pour connaître leur localisation :

418-415-0646 poste 205



CAFÉ INTERNET

DÈS SEPTEMBRE

Les samedis de 10H à 12H

Dans le local Techno d'ABC Lotbinière (au 2e étage)

Accès gratuit à des ordinateurs, des tablettes et Internet pour vos besoins.

Présence d'une personne-ressource pour répondre à vos questions au sujet de votre appareil électronique.

Sans rendez-vous.



268A rue Principale, Issoudun
info@abclotbiniere.com
418-728-2226

Bibby-Ste-Croix

PARTENAIRE OFFICIEL DE VOS ÉVÉNEMENTS

VOUS SOUHAITE

JOYEUSE HALLOWEEN



CANADA

Les Joyeux Pionniers de Ste-Croix

DÉCOUVREZ NOS SERVICES LE 7 NOVEMBRE PROCHAIN

OCTOBRE:

Mardi 15 et 22 : Activités régulières à 13 h 30

Mardi 29 : **Fête de l'Halloween** - Bingo et activités régulières à 13 h 30

NOVEMBRE:

Vendredi 1 : Soirée de danse à 19 h 30 à la Salle des Lions

Mardis 5, 12 et 19 : Activités régulières à 13 h 30



Jeudi 7 : 5 à 7 pour membres et NON-MEMBRES du 50 ans et +
Dès 17h au Pavillon - Une invitation de la FADOQ et du CPAL!

Mardi 26 : Bingo et activités régulières à 13 h 30



Les activités régulières des Joyeux Pionniers ont maintenant lieu au **Pavillon de Services**
115, rue Gauthier

Bienvenue à tous nos membres!

Informations générales : Odile Hébert 418 701-0544

Quilles finlandaises : Diane Marion 418 926-3479

Tous les mercredis 13 h 30 à 16 h Pavillon de Services



Tournoi de « RUFF »

Organisé par le comité
 Familles Sainte-Croix — Mada en collaboration avec
 FADOQ Les Joyeux Pionniers de Ste-Croix

Jeudi 31 octobre à 19h00

NOUVEL EMPLACEMENT

Pavillon de Services | Inscription : 5\$

Pour informations : Carmen Demers
 418 926-3723 | carmen.demers@saintecroix.ca



Transport à Laurier Québec

Quand : **lundi 4 novembre**

Départ de Sainte-Croix : 9 h 00 (6310, rue Principale)

Départ de Québec : 15 h 00

Coût : 15 \$ par personne

Pour informations :

Rollande Côté 418 926-3814



Cette activité est offerte en collaboration avec le
Service de transport adapté et collectif de Lotbinière.

Nouveauté à Ste Croix !

Exercices VIACTIVE

Programme d'exercices sur musique, animé par des bénévoles, formés et supervisés.

Plaisir, sécurité, assiduité et motivation !

C'est gratuit, adapté et dynamique !

Joins toi à nous, les mercredis à 9 h 30

Pavillon de Services, 115 rue Gauthier.

Début 23 octobre

« Bouger c'est santé, en groupe c'est inégalé! »



Information auprès du CPAL

418 728-4825

viactive@cpalotbiniere.com



Partys des Fêtes

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT

Pour vos rencontres de famille, vos partys de bureau ou entre amis, jouez aux quilles et célébrez dans notre salle privée. Plaisir garanti!

Sur place

- Salle privée
- Service de bar (18 ans et plus)
- Service de traiteurs



Fête d'enfants à seulement 120 \$

- 8 enfants et 2 adultes
- 2 parties de petites quilles
- Salle privée
- Accessoires pour servir et manger votre gâteau (gâteau non-inclus)
- Croustilles, friandises et 1 breuvage par enfant



Obtenez une partie gratuite!

Jusqu'au 31 décembre 2024, à l'achat d'une partie obtenez-en une 2e gratuitement

Sur présentation de ce coupon, valide les dimanches de 12 h 30 à 16 h 30

Les réservations sont suggérées pour assurer la disponibilité des allées

418 926-3494 poste 111



HORAIRE RÉGULIER

Les dimanches de 12 h 30 à 16 h 30 sans réservations*

Les mardis soir et fins de semaine sur réservation de 8 personnes ou plus (écoles ou groupes, possibilité en journée sur semaine)

Tournoi «Match Play», un vendredi par mois
Bienvenue au nouveaux joueurs et aux remplaçants

* Les réservations sont toutefois suggérées pour vous assurer de la disponibilité des allées. On vous suggère aussi de téléphoner avant de vous déplacer.

Pour connaître les disponibilités ou réserver :

Mélissa Castonguay

418 926-3494 poste 111

salledequilles@saintecroix.ca

Pour en savoir plus sur la salle de quilles municipale, tout est là!

saintecroix.ca



ASSURANCES Pérusse
CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

ASSURANCES
HABITATION
ENTREPRISE
AUTOMOBILE
AGRICOLE

www.assurancesperusse.com
info@assurancesperusse.com

418 701-3270
243, rue Laroche
Sainte-Croix G0S 2H0

Les samedis matin à la biblio!

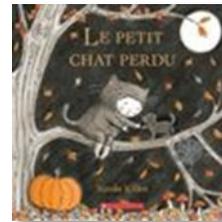
L'HEURE DU CONTE À 10 H

Le samedi 19 octobre de 9 h 30 à 12 h le service de prêt de livres sera disponible. Les samedis, l'entrée à la bibliothèque se fait par les gymnases (derrière l'école).

La lecture de contes pour les enfants débutera à 10 h. Ce sera suivi d'une activité de bricolage sur le thème de l'Halloween. Les enfants sont invités à se déguiser! Ce sera l'occasion idéale d'amener les plus petits et de découvrir nos lectures jeunesse!

Voici les contes à l'honneur :

- * Va-t'en, Grand Monstre Vert!
- * Le Petit Chat Perdu
- * Le Voleur de Feuilles



Heures d'ouverture régulières de la bibliothèque : tous les **mardis et jeudis de 16h30 à 20h00**

Pour informations : bibliotheque@saintecroix.ca | 418 796-0503 #27050

NOUVEAUTÉS D'AUTOMNE

ROMANS

Ces esprits qui dorment dans les semences. DIOUF, Boucar
Chapelière (la). PION, Marylène
Couple parfait. HILDERBRAND, Elin
Et j'ai dit non, v.1. TREMBLAY-D'ESSIAMBRE, Louise
Hanter Villeray. CARON, Gabrielle
Manoir oublié. JACOBS, Anne
Mentaliste. ROBERTS, Nora
Prochain sur la liste. ARCHER, Jeffrey
Rafales de carême. RICHARD, Zachary
S'il suffit d'un été. BOURGAULT, Katherine
Si tu vois mon pays v.2. JACAL, Joseph
Sœurs Sénécal 2 vol. HÉBERT, Isabelle
Tata. PERRIN, Valérie
Un vent d'orage v. 2. OUIMET, Josée
Une virée à l'hôtel. Collectif

CROISSANCE PERSONNELLE

Effet 110: comment enrichir sa vie et sa carrière. FRANCK,

VÉCU ROMANCÉ

Guerriers de l'hiver. NOREK, Olivier
Sage-femme d'Auschwitz. STUART, Anna
Sage-femme de Berlin. STUART, Anna

LITTÉRATURE JEUNESSE

Bête écarlate SUPER CHIEN #12
C'est mon corps. GRAVEL, Élise
Je ne fais pas si peur.
Loup qui ne croyait pas aux fantômes.
Match des étoiles TI-GUY LA PUCK #7
Mille et une pommes.

Vous ne pouvez avoir qu'une seule nouveauté à la maison pour un maximum de trois semaines. Merci de votre collaboration!



Activités libres

POUR TOUS LES ÂGES ET TOUS LES GOÛTS

Le Service des loisirs vous offre chaque semaine des plages d'activités libres gratuites! De plus, restez à l'affût, lors des journées pédagogiques du Centre de service scolaire des Navigateurs ou lors d'annulations, des plages supplémentaires sont ajoutées!

Patinage libre et hockey libre gratuits chaque semaine :

- Patinage libre pour tous : dimanche 17 h à 18 h 30
- Patinage libre des retraités : mercredi 9 h à 10 h 30
- Hockey libre pour tous : jeudi 16 h 30 à 17 h 30

1. Prendre note que l'horaire peut varier sans préavis.
2. Des plages horaires d'activités libres seront ajoutées lors des journées pédagogiques. Horaire à déterminer.
3. Il est obligatoire d'avoir un casque réglementaire, des gants, un bâton et une rondelle pour participer au hockey libre.



Programmation quotidienne de l'aréna : 418 926-2105

LE CASSE-CROÛTE EST OUVERT!

Mardi : 17 h 30 – 22 h 00

Mercredi : 17 h 15 – 20 h 15

Judi midi : 11 h 15 – 13 h 30

Judi soir : 17 h 00 – 19 h 30

Vendredi : 18 h 30 – 22 h 00

Samedi : 8 h 00 – 16 h 00

Dimanche : 8 h 00 – 17 h 00



Paiements par carte de crédit et débit acceptés!



CONSULTEZ LE MENU

Commande pour emporter en tout temps sur les heures d'ouverture:

418 926-2156

Pour information ou locations de glaces :

Éric Vachon, directeur

Service des loisirs

418 926-2133/loisirs@saintecroix.ca

Plus jamais seul...

Tous les mercredis
de 19h30 à 21h30



Alcooliques Anonymes

au sous-sol de l'église de Ste-Croix
6310, rue Principale
(l'entrée est sur la rue de la Fabrique, la porte rouge)

Soirée de l'Halloween

le samedi 26 octobre
19 h à 23 h à l'hôtel de ville

Soirée costumée

Bar, DJ, Photobooth, pop corn,
prix pour les plus beaux
costumes et surprises!

Parcours hanté

19 h à 22 h - Entrée 4 \$

Gratuit pour les moins de 5 ans

Les enfants doivent obligatoirement
être accompagnés d'un adulte

Merci à nos partenaires!



CANADA



LE CUBE • RESTO BAR

ALUTREC

GROUPE RPS

DGL - CPA

